REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET**

Arrêté

désignant les représentants de l'administration et les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère de l'agriculture et de la pêche ;

VU l'arrêté du 22 mars 2017 désignant désignant les représentants de l'administration et les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement ;

VU le résultat des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014 ;

Arrête :

Article 1 – Les représentants siégeant au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement instituée auprès de la secrétaire générale du ministère en charge de l'agriculture par l'arrêté du 10 février 2009 susvisé, sont désignés comme suit :

1 - Représentants de l'administration

a) Membres titulaires :

- Monsieur Bertrand MULLARTZ, adjoint au chef du service des ressources humaines au secrétariat général (SG) ;
- Monsieur Emmanuel BOUYER, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH) ;
- Monsieur Jean-Luc TRONCO, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) ;
- Madame Maryvonne DE MAUREY, cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels au service des ressources humaines (SRH) ;
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

b) Membres suppléants :

- Madame Noémie LE-QUELLENEC, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH) ;
- Madame Stéphanie FRUGERE, adjointe à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH) ;
- Madame Sophie ASSAM, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels au service des ressources humaines (SRH) ;
- Madame Emma ORGERET, adjointe à la cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) ;
- Madame Anne HUGUES, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels au service des ressources humaines (SRH).

2 - Représentants du personnel

a) Membres titulaires :

M. Kévin GONCALVES	Agent contractuel enseignant	FSU
M. Maël CHAUVIN	Agent contractuel enseignant	FSU
Mme Julie CHARNET	Agent contractuel enseignant	FSU
M. Arnaud LARIDAN	Agent contractuel enseignant	FSU
Mme Claire BOUSSUGE	Agent contractuel enseignant	FSU

b) Membres suppléants :

Mme Véronique BERTE	Agent contractuel enseignant	FSU
M. François ALLORANT	Agent contractuel enseignant	FSU
M. Céline ATTIA	Agent contractuel enseignant	FSU
M. Marion TREGUER	Agent contractuel enseignant	FSU
M. Thierry CHABANON	Agent contractuel enseignant	FSU

Article 2 – L'arrêté du 22 mars 2017 désignant les représentants de l'administration et les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire nationale à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le 04 DEC. 2017

L' adjoint à la sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Emmanuel BOUYER